

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 23 mai 2005 à 20h00

- Présents :**
- M. Jean-Marc Styner, Président
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
 - MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Pierre Waefler, Michel Zuber, Conseillers municipaux
 - MM. Jacques Magnenat, Maire,
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

-
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2005
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal :
 - 2.1 Félicitations à M. Alain Forestier
 3. Communications de la Mairie :
 - 3.1 Finances communales
 - 3.2 Participation à un spectacle de la Revue genevoise
 - 3.3 Epicerie de Troinex
 - 3.4 Projet d'EMS intercommunal
 4. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2005 au 31 mai 2006
 5. Approbation des comptes 2004 :
 - 5.1. Rapport de la commission des finances
 - 5.2. Rapport de la fiduciaire
 - 5.3. Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2004
 - 5.4. Vote des délibérations approuvant les comptes 2004
 6. Rapport de la commission « Information et communication » du 22 mars 2005 : projet de texte destiné aux habitants concernant les finances communales
 7. Propositions individuelles et questions :
 - 7.1 Mobilier urbain de la place de la Mairie
 - 7.2 Finances communales
 - 7.3 Sortie des aînés
 - 7.4 Remerciements et félicitations au Bureau du Conseil municipal
 8. Huis clos : Demandes de naturalisation
-

M. Styner, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation de procès-verbal de la séance du 25 avril 2005

Le procès-verbal est accepté sans remarque.

2. Communication du Bureau du Conseil municipal

2.1 Félicitations à M. Alain Forestier

M. Styner félicite M. Alain Forestier et la maman pour la naissance de leur fille Maëlle au début de ce mois. L'assemblée applaudit chaleureusement.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Finances communales

La Mairie a rencontré le 10 mai dernier Mme Brunschwig Graf, Conseillère d'Etat chargée du Département des finances, afin d'évoquer la situation financière de notre commune et d'examiner en particulier les problèmes de trésorerie auxquels nous risquons d'être confrontés ces prochains mois en raison de la baisse de nos recettes fiscales et surtout des corrections apportées par l'administration fiscales cantonale dans le solde de la perception des impôts.

Cette séance, à laquelle participaient également M. Sella, directeur général de l'administration des finances et M. Niederhauser, s'est déroulée dans un esprit très constructif. Mme Brunschwig Graf est consciente que nous nous trouvons, avec quelques autres communes, dans une situation momentanément difficile et que des arrangements doivent être trouvés avec son département. Elle a cependant relevé qu'elle souhaitait trouver des solutions qui puissent être appliquées à d'autres communes en cas de besoin et qui fassent l'objet de conventions écrites.

La Conseillère d'Etat a donc demandé à la Mairie de soumettre à ses services une demande concrète et circonstanciée qu'elle examinera dans les meilleurs délais. Ce dossier a été envoyé à M. Sella le 12 mai et la Mairie attend des nouvelles du département.

3.2 Participation à un spectacle de la Revue genevoise

La Mairie a proposé il y a quelques semaines aux Conseillers municipaux d'assister à nouveau, cet automne, à une des représentations de la Revue. Ayant reçu peu de réponses jusqu'à ce jour, la Mairie prie les personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire (avec les conjoints) pour une des dates proposées (*mercredi 19 octobre ou dimanche 23 octobre*) jusqu'à la fin du mois.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.3 Epicerie de Troinex

M. Meynard a rencontré ce jour M. Duvanel afin de faire un point informel de la situation. Au vu des discussions, M. Meynard se dit très satisfait, l'épicerie repartant dans le bon sens, le chiffre d'affaire étant en constante augmentation. M. Meynard remercie également les Troinésien(ne)s de jouer le jeu et de soutenir ainsi l'épicerie du village.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.4 Projet d'EMS intercommunal

A la demande du bureau de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées, et conformément aux statuts de ladite fondation, la Mairie va libérer prochainement le capital social de Fr. 5'000.-.

Toujours selon les statuts et à la demande du Bureau, la Mairie soumettra une délibération lors de la prochaine séance du Conseil municipal (20 juin) afin de voter un crédit de Fr. 700'000.-, libérable au fur et à mesure de l'avancement du projet et selon les besoins. Les premiers frais seront engendrés par la mise en place du concours d'architecture, dont le coût est estimé à Fr. 400'000.- environ et Fr. 100'000.- représentent la part que Troinex devra déboursier pour la période 2005 à début 2006.

Avant de poursuivre la séance, M. Styner met au vote l'inscription à l'ordre du jour de la motion du groupe socialiste, déposée sur la place des Conseillers municipaux en début de séance, concernant l'accueil des nouveaux électeurs suite à l'approbation de l'initiative « J'y vis, j'y vote ».

L'inscription est refusée par 3 ouis, 7 non et 6 abstentions. Cet objet figurera donc à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

4. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2005 au 31 mai 2006

Selon le principe du tournus en vigueur, le groupe socialiste propose M. Waefler à la présidence et le groupe libéral Mme Bernardet à la vice-présidence. M. Styner propose M. Niederhauser en tant que secrétaire.

Le Conseil municipal élit ces 3 personnes à l'unanimité.

M. Styner en profite pour remercier le Conseil municipal de lui avoir fait confiance lors de l'année écoulée. L'assistance l'applaudit à son tour pour le remercier.

5. Approbation des comptes 2004 :

5.1 Rapport de la commission des finances

M. Querio donne lecture du rapport de la commission des finances (Annexe 1).

5.2 Rapport de la fiduciaire

M. Styner donne lecture du rapport de la Fiduciaire Privée SA approuvant les comptes 2004.

5.3 Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2004

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

5.4 Vote des délibérations approuvant les comptes 2004

Le Président soumet au vote les délibérations suivantes :

***APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE
D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU
COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN AU
31 DECEMBRE 2004***

vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le compte administratif pour l'exercice 2004 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2004 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

vu le rapport de la commission des finances du 9 mai 2005,

sur proposition de la Mairie,

***LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (16 oui)***

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2004.*
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2004 pour un montant de Fr. 5'853'254.72 aux charges et de Fr. 4'953'181.22 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr. 900'073.50.*

3. *D'approuver le compte d'investissement 2004 pour un montant de Fr. 4'149'816.91 aux dépenses et de Fr. 199'426.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 3'950'390.91.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 3'950'390.91 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'193'144.95 au moyen de la somme de Fr. 912'773.65.- représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement et de Fr. 280'371.30 représentant les amortissements complémentaires, moins l'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 900'073.50.
Le solde non couvert, d'un montant de Fr. 3'657'319.46, est financé par les liquidités communales.*
5. *D'approuver la diminution de la fortune nette de Fr. 900'073.50 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2004 totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 43'137'795.49.*

Deuxième délibération :

**APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
ET LES MOYENS DE LES COUVRIR POUR 2004**

Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des finances du 9 mai 2005,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (16 oui)

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2004 figurant sur la liste annexée (Annexe 2), pour un montant total de **Fr. 144'161.18.***
2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

**6. Rapport de la commission « Information et communication » du 22 mars 2005 :
projet de texte destiné aux habitants concernant les finances communales**

M. Waefler résume les différentes discussions qui ont eu lieu lors de la commission « information et communication » pour arriver au texte présenté ce soir (Annexe 3). La commission a décidé de publier cette information par « tout-ménage » et sur le site internet de la commune.

Mme Bernardet remarque que le texte n'est plus tout à fait d'actualité concernant la pose « prochaine » du mobilier urbain. La Mairie mettra le texte à jour et le soumettra une dernière fois pour accord à M. Waefler avant l'envoi en tout-ménage.

Le texte est accepté à l'unanimité moins une abstention (lib).

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Mobilier urbain de la place de la Mairie

Mme Bernardet émet plusieurs remarques concernant le mobilier urbain de la place de la Mairie, à savoir : les bacs et bancs sur la place sont très jolis, mais il manque une poubelle sur la place, un des bancs semble mal vissé, et la pose d'un cendrier à l'entrée de la Mairie lui semble justifiée. M. Meynard lui répond que la Mairie prendra en compte ses remarques et fera le nécessaire.

7.2 Finances communales

M. Kaiser n'ayant pas bien compris le message de M. Magnenat concernant la convention avec le département des finances, aimerait savoir qui prépare et proposera cette convention. M. Magnenat lui répond que cette convention sera établie par le département des finances mais que ce dernier prendra en compte les remarques des communes concernées. M. Meynard ajoute que la commune sera ferme sur les taux d'intérêt et le calendrier des remboursements.

Mme Martin souhaiterait connaître les autres communes concernées. M. Magnenat lui répond que la Mairie n'a pas l'information officielle, mais il semble que cinq communes soient concernées.

M. Querio suggère une prise de température des autres communes afin de, si possible, répondre d'une même voix au département des finances.

7.3 Sortie des aînés

M. Styner rappelle la date du 15 juin prévue pour la sortie des aînés et que les Conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie pour participer à cette sortie.

7.4 Remerciements et félicitations au Bureau du Conseil municipal

M. Magnenat remercie le Président sortant pour l'année écoulée et félicite le nouveau Président pour son élection. Il ajoute qu'en cet honneur, un apéritif sera offert en fin de séance.

8. Huis clos : Demandes de naturalisation

Le Conseil municipal devant se prononcer à huis clos, le Président demande au public de bien vouloir sortir de la salle, puis il soumet au Conseil les deux demandes suivantes :

Demande de naturalisation de :

M. Criscione, Salvatore Pasqualino, né le 1^{er} février 1964 à Genève, de nationalité italienne.

Demande étendue à son épouse :

Mme Criscione, Maria Amparo, née le 7 décembre 1965 à Genève, de nationalité espagnole.

Et à ses enfants :

M. Criscione, David, né le 15 octobre 1995 à Genève,

M. Criscione, Victor, né le 7 septembre 1996 à Chêne-Bougeries GE,

Mlle Criscione, Eva, née le 6 avril 1998 à Chêne-Bougeries, GE

Mlle Criscione, Inès, née le 19 juin 2000 à Chêne-Bougeries GE

Le préavis du Conseil municipal est favorable à l'unanimité moins 2 abstentions

Demande de naturalisation de :

M. Hodza, Fatmir, né le 25 janvier 1965 à Skopje (Macédoine), de nationalité macédonienne.

Demande étendue à son épouse :

Mme Hodza, Luljete, née le 20 décembre 1970 à Novo Selo (Serbie-Monténégro), de nationalité serbe.

Et à ses enfants :

Mlle Hodza, Olsa, née le 22 septembre 1993 à Genève

M. Hodza, Linor, né le 9 juin 1996 à Genève

Le préavis du Conseil municipal est favorable à l'unanimité moins 2 abstentions

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h45.

Le Président
M. J-M. Styner

Le secrétaire
M. O. Niederhauser

Un Conseiller municipal:

Annexe 1**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 9 MAI 2005**

Présents : M. Jean-Marc Siegrist, Président
Mme Annick Deshayes, MM. Jean Berthet, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Styner, Jean-Pierre Waefler et Michel Zuber
Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Chers Collègues,

Triste charge que de faire la synthèse de cette commission, ou nous avons passé une revue de détail, sur l'ensemble des comptes 2004 de notre commune.

Bien que toutes les questions posées par les commissaires, aient reçues une réponse ou une explication satisfaisante de la part de la mairie, il n'en demeure pas moins que le résultat est catastrophique ... un déficit de 900'073,- frs, soit 18 % des revenus pour l'année 2004.

Nous avons aussi relevé, que durant l'année écoulée, devant les informations négatives provenant de l'hôtel des finances, notre commune a sensiblement diminué ses dépenses, sans être en mesure de compenser complètement la diminutions des recettes fiscales.

Les comptes 2004 tel qu'il vous sont présentés & audités par la fiduciaire privée SA, présentent par rapport au budget 2004 :

- une diminution de 10.12 % des charges à 5'853'254.72 frs
- une diminutions de 24.17% des revenus à 4'953'181.22 frs
- un doublement du « reliquat fiscal » à 5'720'056,- frs (impôt restant à encaisser)
- conforme aux prévisions, pour ce qui concerne le compte des investissements.

Notre commission ayant approuvé à l'unanimité le compte d'exploitation, le bilan et le compte d'investissement, elle vous encourage à en faire de même pour la délibération qui va suivre.

Troinex le 19 mai 2005
Enrico Querio Rapporteur

P.S.

Cette situation financière inconfortable, provient de divers éléments principalement externes, afin d'en faciliter la compréhension globale, l'auteur de ces lignes, joint à la présente :

Annexe 1) des extraits du courrier que nous avons reçu de la Mairie en date du 19 avril dernier.

Annexe 2) la liste des comptes qui ont fait l'objet d'un examen particulier durant la commission.

« Extraits » lettre de la Mairie au conseil Municipal du 19 avril 2005

(à la remise des comptes au conseil municipal)

-- // --

Comme vous le savez, cette année est à nouveau marquée par des résultats extrêmement mauvais des recettes fiscales, auxquels viennent s'ajouter une augmentation extraordinaire du reliquat fiscal et une modification de la répartition de la perception entre les communes qui ont pour conséquence complémentaire une chute brutale de nos liquidités.

L'évolution des rentrées fiscales telles que comptabilisées ces six dernières années, calculée par habitant, se résume comme suit (personnes physiques et personnes morales) :

2000 :	Fr. 3'147.-/hab.	
2001 :	Fr. 2'962.-/hab.	- 5,9 %
2002 :	Fr. 3'061.-/hab.	+ 3,4 %
2003 :	Fr. 2'279.-/hab.	- 25,5 %
2004 :	Fr. 2'025.-/hab.	- 11,2 %

-- // --

Ces baisses des recettes ont pour conséquence que le compte de fonctionnement 2004 boucle avec **un excédent de charges (déficit) de Fr. 900'073.50**. Ce résultat négatif et les comptes en général appellent dans un premier temps les remarques suivantes :

Charges de fonctionnement : d'une manière générale, les dépenses sont sensiblement inférieures au budget, ce qui est le résultat des mesures urgentes et strictes prises par la Mairie au printemps 2004 lorsque la baisse des recettes fiscales 2003 et 2002 nous a été communiquée. La différence de – Fr. 659'000.- entre le budget et les comptes 2004 aurait pu être beaucoup plus importante si les provisions sur reliquat n'avaient pas dû être reconstituées suite à l'augmentation des créances (compte 9000.3300).

-- // --

Impôts – Pertes sur débiteurs : le taux de provision appliqué sur les reliquats est de 40%, ainsi qu'un montant forfaitaire de Fr. 220'000.- pour risques sur estimation de la production, selon les conseils du Service financier des communes.

Pour ce qui est du **bilan au 31 décembre 2004**, nous pouvons relever les éléments suivants :

- Le montant total des liquidités (rubrique 10) s'élève à environ 7,3 millions avec le patrimoine financier, soit 2,5 millions de moins qu'en 2003. Il faut cependant tenir compte du découvert de notre compte courant budgétaire de 4,5 millions (compte 0500.1110) dû à la modification de la répartition de la perception entre les communes (cf début de notre courrier).
- La dette communale (sans les immeubles locatifs) passe de Fr. 5'107'065.75 en 2003 à Fr. 5'012'279.65 en 2004, soit Fr. 2'321,57 par habitant, ce qui représente un niveau d'endettement raisonnable pour une commune.
- Comme mentionné plus haut, le montant des impôts à encaisser ou « reliquat fiscal » (rubrique 112) a doublé entre 2003 et 2004, passant de Fr. 2'843'294.31 à Fr. 5'720'056.97 au 31.12.2004.

Le **compte des investissements 2004** boucle avec un total de dépenses de Fr. 4'149'816.91 presque identique aux dépenses 2003 ; cette somme comprend essentiellement les frais relatifs aux travaux réalisés au centre du village ainsi que les frais d'étude du projet de nouvelle salle communale.

Liste des comptes qui ont fait l'objet d'un examen particulier durant la commission**Compte de fonctionnement :**

- ✓ Compte 0808.3140 – Ferme Rosset-Entretien d'immeubles
- ✓ Compte 1100.3180 – Honoraires société de sécurité
- ✓ Compte 1400.3140 – Service du feu-Entretien immeubles par des tiers
- ✓ Compte 1400.3150 – Service du feu-Entretien mobilier par des tiers
- ✓ Compte 2100.3140 – Ecole - Entretien immeubles par des tiers
- ✓ Compte 2100.3180 – Ecole - Honoraires, PTT, assurances, frais promotions
- ✓ Compte 2100.3220 – Ecole - Intérêts emprunt BCGE
- ✓ Compte 2100.3650 – Ecole - Subv. cuisines scolaires
- ✓ Compte 3400.3120 – Sports - Eau, énergie, combustibles
- ✓ Compte 5400.31200 et 3140 – Local jeunes - Eau, énergie et Entretien immeuble
- ✓ Compte 5400.3653 – Subventions Crèche de Vessy
- ✓ Comptes 5800 : Aide sociale
- ✓ Comptes 6200.3010, 3030 et 3040 Traitement du personnel, Assurances sociales, Caisse de prévoyance
- ✓ Compte 7100.4520 – Dédommagements de communes
- ✓ Compte 7200.3140 – Entretien immeubles par des tiers
- ✓ Compte 7200.3180 à 3183 – Frais de levée et de traitement des déchets
- ✓ Compte 9506 : Auberge communale La Chaumière

Bilan :

- ✓ Compte 9000.1121 – Reliquat taxe professionnelle
- ✓ Comptes 9506.1230 et 1231 – La Chaumière

Compte des investissements, tableaux et graphiques annexés :

- ✓ Ces documents n'ont fait l'objet d'aucune question particulière.

Annexe 2

Commune de Troinex		
CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2004		
Comptes		Dépassements
0800.3010	Traitements du personnel	6'986.20
0800.3030	Assurances sociales (AVS, etc.)	523.15
0808.3120	Eau, énergie. Combustibles	761.40
0808.3140	Entretien immeubles par tiers	5'113.40
0900.3130	Achats fournitures et marchandises	2'060.65
0900.3190	Frais divers	281.95
1000.3130	Frais CI et passeports	6'531.00
1000.3520	Frais group. Intercom. État civil	1'744.00
1400.3130	Achats fournitures et marchandises	1'129.40
1400.3150	Entretien mobilier par des tiers	6'373.10
1400.3180	Assurances, tél., soldes, etc.	1'720.75
1600.3520	Part. Groupe intercom. Salève	837.00
2100.3010	Traitement du personnel	597.80
2100.3150	Entretien mobilier par des tiers	4'541.95
2100.3320	Amort. Compl. Surélévation école	4.95
2100.3650	Subv. Cuisines scolaires	6'065.35
3000.3110	Mobilier, machines, matériel, véh.	860.45
3000.3180	Honoraires, prestations de tiers	2'368.95
3400.3120	Eau, énergie, combustibles	1'605.45
3400.3180	Honoraires, prestations de tiers	2'808.40
3400.3650	Subventions activités sportives	1'525.00
5400.3120	Local jeunes - eau, énergies	2'317.45
5400.3140	Local jeunes immeuble	1'365.05
5400.3160	Subv. FAS' animateurs "hors murs"	1'246.00
5400.3650	Subv. Inst. pour la jeunesse	1'978.00
5400.3653	Subv. Crèche de Vessy	1'564.40
5800.3660	Allocations sociales diverses	5'198.65
6200.3010	Traitements du personnel	14'412.95
6200.3040	Caisse de prévoyance	682.65
6200.3142	Entretien Bâtiment voirie	1'752.25
6200.3180	Honoraires, prestations de tiers	7'009.60
6220.3220	Intérêts emprunt place et parking	687.50
6215.3320	Amort. compl. trottoir rte de Bossey	2.00
7107.3310	Amort. collect. route de Troinex	4.00
7200.3120	Eau, énergie, combustibles	933.30
7200.3140	Entretien immeubles par tiers	17'837.55
7200.3183	Frais traitement ordures ménagères	2'507.75
7900.3180	Honoraires, prestations de tiers	3'131.60
9000.3460	Compensation aux communes françaises	9'106.53
9506.3110	Mobilier, machines, matériel, véh.	2'006.20
9506.3140	La Chaumière - entretien immeuble	15'977.45
	TOTAL	144'161.18

Annexe 3**VOTRE COMMUNE DE PROJET EN PROJET**

Chères Troinésiennes et chers Troinésiens,

Vos élus au Conseil Municipal, en accord avec la Mairie, souhaitent faire le point sur l'évolution des projets en cours ainsi que sur la santé financière de Troinex.

Les travaux qui s'achèvent :**Place du village - nouvelle Mairie**

La réussite de cet ensemble est, nous l'espérons, à la hauteur de vos attentes. Comme vous l'aurez certainement déjà remarqué, quelques aménagements complémentaires ont été mis en place ces derniers jours, à savoir : des bancs, des bacs à fleurs et des poubelles assorties.

A noter que le respect des délais et du budget ont été plus que satisfaisant et que nous avons bouclé ce dernier avec une économie de l'ordre du million !

Nous nous réjouissons de vous y retrouver lors de l'agape qu'organisera chaque année la Mairie, en fin d'été.

Ce qu'il reste à faire :

L'ancienne Mairie sera réaffectée en logements, nous y sommes contraints par la loi, et une arcade commerciale y trouvera également place au rez-de-chaussée.

Agrandissement du local des pompiers : ces travaux, nécessaires mais limités au strict minimum, ont pour but d'améliorer et centraliser les locaux des pompiers, ainsi que de réaménager ceux de la Voirie.

Future salle communale et de gym : le projet a été réévalué et redimensionné afin d'en diminuer de manière conséquente son coût. Bien que la volonté de construire les nouvelles salles communale et de gymnastique soit unanime au sein du Conseil, la décision d'entamer ces travaux, qui seront très importants, ne sera pas prise avant d'avoir une meilleure visibilité financière.

Où la conjoncture affecte les rentrées fiscales

Les décisions que devra prendre le Conseil Municipal dépendront des rentrées fiscales. Celles-ci ont malheureusement été revues à la baisse par le Canton pour ces dernières années, ce qui nous oblige à la plus grande prudence.

Pour mémoire, c'est le Canton qui nous communique notre part de rentrées fiscales et qui est le seul à les maîtriser. De notre côté, nous ne pouvons que composer avec ces chiffres. En effet, pour établir un budget, nous devons travailler sur des estimations "vieilles" de 2 à 3 ans.

Les derniers ajustements communiqués par l'Hôtel des Finances ont eu pour conséquence une très forte baisse des rentrées fiscales et ceci alors que l'exercice 2004 était déjà pratiquement bouclé !

Pour le bon fonctionnement de la Commune, nous nous sommes vus contraints d'augmenter le taux du centime additionnel qui passera de 38 à 40 ct., restant toutefois dans le bas de la fourchette des communes genevoises. Rappelons qu'en 1999 il s'élevait, à Troinex, à 43 ct.

Chères Troinésiennes et chers Troinésiens, par ces quelques mots, nous souhaitons vous associer davantage aux projets et réalisations de notre Commune et vous assurer que nous déployons toute notre énergie pour mener à bien ceux qui sont nécessaires tout en préservant les finances de la Commune et votre bonheur d'y résider.

Avec nos salutations les meilleures,

votre Conseil Municipal